



---

## BAC PRO

---

Le **BAC PRO** se prépare en 3 ans : 6 semaines de stage + 2520h de formation, ce qui équivaut à 30h00 par semaine dont :

- 15h00 d'enseignements professionnels,
- 12h00 d'enseignements généraux,
- 3h00 de suivi individualisé.

En Terminale on fait le choix de se diriger vers une poursuite d'étude (Post Bac) ou une insertion professionnelle.

### Outils :

- ✓ [Terminale20182019.fr](http://Terminale20182019.fr)
- ✓ [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr)
- ✓ [Onisep.fr](http://Onisep.fr)
- ✓ Tests d'intérêts



---

## CAP

---

Le **CAP** se prépare en 2 ans : 7 semaines de stage + 1704h de formation, ce qui équivaut à 31h00 par semaine dont :

- 19h00 d'enseignements professionnels,
- 8h30 d'enseignements généraux,
- 3h30 de suivi individualisé.

### Pour plus d'information :

CIO de Roanne ou Rendez-vous avec la PsyEN de l'établissement.

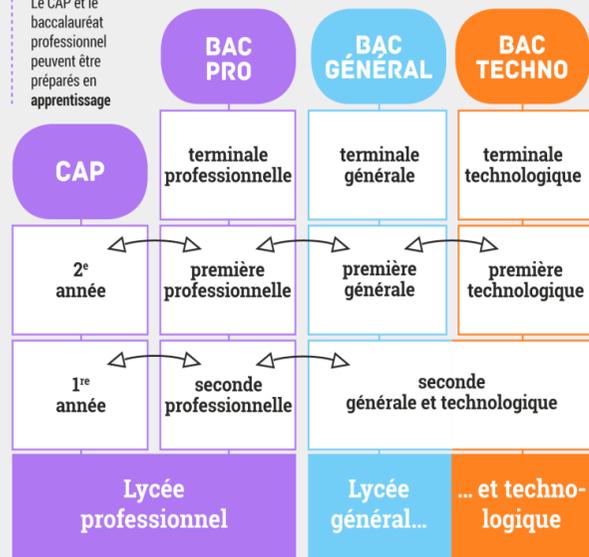
# Voie PRO

## VOIE PROFESSIONNELLE

*CIO de Roanne  
5 avenue Carnot  
Horaires : 8h30-12h00 /  
13h30-17h30 du Lundi au  
Vendredi (sauf jeudi matin)  
04.77.71.30.69*

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Janvier 2019

## Comment faire son choix ?

**Voici quelques idées à prendre en compte :**

Les centres d'intérêts, la personnalité, l'âge, les compétences, les difficultés, la maturité, l'autonomie, les résultats scolaires, les valeurs personnelles, le type de formation, les études supérieures...



## 2 possibilités :

**Le Lycée professionnel :**

- Statut d'élève,
- Des enseignements généraux, des temps d'atelier et des stages,
- Vacances scolaires conservées.

**L'apprentissage (CFA ou MFR):**

- Statut de salarié,
- Rémunération (+370€/mois) nécessite de trouver un patron par **soi-même** et d'avoir 15 ans à la rentrée 2019,
- Des enseignements généraux et une alternance : 1 semaine de cours pour 2 semaines en entreprise,
- Les vacances scolaires sont remplacées par 5 semaines de congés payés.



**Le BAC PRO et le CAP :**

**Nouveauté pour la rentrée 2019 :**

Accompagnement renforcé (aide supplémentaire dans l'orientation, la poursuite d'étude ou l'insertion professionnelle) + Tests de positionnement en 2<sup>nd</sup>e (renforcement en mathématiques et/ou en français si nécessaire et surtout identification des compétences et des difficultés) + réalisation d'un chef d'œuvre.

**En cours de réalisation :**

- le CAP en 1, 2 ou 3ans,
- un accès facilité entre le Lycée professionnel et l'apprentissage.